

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022
N° 2022-13

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEL, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, M. Michel ECOBICHON, Mme Thérèse ZEKAR, Mme Catherine MARIE, M. Arnaud MARIE, M. Anthony PELLERIN, M. Christophe LEBON, M. Omar TOUZANI, Mme Noëlle GROULT, M. Alexandre LEBASTARD, M. Yohann JUIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Sandrine BERNIER représentée par Mme Thérèse ZEKAR
Mme Edwige LEMIERE, représentée par M. Alexandre LEBASTARD

Absents excusés :

Mme Marie GAZEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

M. Omar TOUZANI est élu secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 18 octobre 2022
2. Convention avec le syndicat intercantonal de la piscine de Villers-Bocage pour la mise à disposition de créneaux pour l'école de la commune
3. Convention de mise à disposition du service DECLALOC' – Dématérialisation des CERFA et partage des données informatiques afférentes.
4. Mise à jour de la tarification de la location de la salle des fêtes suite aux hausses du coût de l'énergie
5. Voirie : travaux chemin des Buttes, validation de la proposition technique et financière de PBI
6. Sécurisation de la traversée du bourg par la RD6 : choix d'un bureau d'études pour l'étude de faisabilité
7. Soutien symbolique à l'Ukraine
8. Demande de l'association Villy-Découvertes
9. Travaux en régie pour la confection de l'abribus
10. Travaux en régie pour la sécurisation de l'accès à la bibliothèque
11. Décisions modificatives budgétaires

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
- Informations des commissions
- Informations sur les travaux en cours et à venir

- Informations suite aux délégations au maire
- Informations diverses :
 - Suites de l'incendie au Maizerais
 - Demande de riverain Impasse des Vergers
 - Augmentation du prix de l'électricité dans le cadre de la convention avec le SDEC Energie
 - Désignation du correspondant incendie et secours
 - Vente du terrain communal de Fains
- ...

2022-13-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 18 octobre 2022

Le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers le 24 octobre 2022.

Synthèse des discussions :

Le PV du 18 octobre a été amendé en séance.

Votes pour :	12	Votes contre :	0	Abstentions :	2
--------------	----	----------------	---	---------------	---

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2022-13-02 : Convention avec le syndicat intercantonal de la piscine de Villers-Bocage pour la mise à disposition de créneaux pour l'école de la commune

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune a reçu un courrier daté du 17 octobre en provenance du syndicat intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine de Villers-Bocage. Ce courrier propose à la commune de signer une convention payante pour l'utilisation de 10 créneaux de piscine par les enfants de l'école des Sources du 5 septembre au 8 octobre 2022. Le prix unitaire de chaque créneau étant de 270 €, le montant total s'élève à 2700 € TTC, or M. le Maire rappelle qu'il avait été inscrit un montant de 2400 € au budget sur le compte 65541 ; ce montant correspond aux créneaux de piscine effectués en 2021. Le montant de 2022 (2 700 €) n'ayant pas été inscrit au budget 2022, il sera nécessaire de procéder à une Décision Modificative Budgétaire.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le syndicat intercantonal de la piscine de Villers-Bocage afin de régulariser la situation.

Synthèse des discussions :

Les membres du Conseil notent une augmentation régulière et significative des tarifs de la piscine durant les dernières années.

Votes pour :	14	Votes contre :	0	Abstentions :	0
--------------	----	----------------	---	---------------	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le syndicat intercantonal de la piscine de Villers-Bocage afin de régulariser la situation.

2022-13-03 : Convention de mise à disposition du service DECLALOC' – Dématérialisation des CERFA et partage des données informatiques afférentes

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que par délibération n°20220629-10 en date du 29 juin 2022 Pré-Bocage Intercom a décidé de signer une convention avec la société NOUVEAUX TERRITOIRES dans le cadre de « Calvados Attractivité » pour la mise à disposition du service DéclaLoc' pour les communes de l'intercommunalité. Ce service permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes. La mise en place et le fonctionnement de ce service sont gratuits pour les communes. Les dépenses associées seront prises en charge par Calvados Attractivité et l'Office de Tourisme du Bocage Normand.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service et de l'autoriser à signer la convention entre la commune, la communauté de communes Pré-Bocage Intercom Normandie et l'Office de Tourisme du Bocage Normand ainsi que tout document y afférent.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Le conseil municipal :

Après avoir pris connaissance que :

- Le meublé de tourisme est un hébergement individuel de type villa, appartement, studio ou partie de celui-ci, loué pour de courtes durées (à la journée, semaine ou mois) à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile (Article D.324-1 du Code du tourisme),
- Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes à titre onéreux pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations (Article L. 324-3 du Code du tourisme),
- Préalablement à tout début d'activité de location de ces hébergements, une déclaration doit être effectuée en mairie (formulaires CERFA), exceptée pour les meublés de tourisme qui constituent la résidence principale du loueur (occupation du meublé sur 8 mois minimum par an),
- Cette information collectée au niveau communal permet d'alimenter l'observatoire du tourisme intercommunal et départemental. Elle est également un des leviers d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour communautaire. Toutefois, cette formalité administrative est méconnue et négligée par les loueurs qui doivent déclarer leur activité,
- Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom a conventionné avec l'agence départementale Calvados attractivité, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, et l'Office de Tourisme du Bocage Normand pour permettre à ses communes membres d'utiliser gracieusement l'outil de gestion dématérialisé des CERFA : DéclaLoc' (société Nouveaux Territoires),
- Considérant que le dispositif DéclaLoc' contribue à simplifier les démarches pour les hébergeurs et qu'il facilite le traitement des déclarations pour la commune,
- Considérant qu'il permet d'améliorer la connaissance du parc d'hébergement actif sur la commune et d'automatiser les échanges de données afférentes entre la commune, la

Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, l'agence départementale Calvados attractivité, et l'Office de Tourisme du Bocage Normand.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme (articles L. 324-1 à L.324-16, articles D.324-1-1 à D.324-15),

Vu le code de la construction et de l'habitation (articles L.631-7 à 631-10, articles L. 651-2 et L. 651-3),

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (article 2),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Considérant que la communauté de communes Pré-Bocage Intercom propose ce service mutualisé aux communes volontaires de son territoire (Délibération du 29 juin 2022)

Décide :

- D'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2023,
- D'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados attractivités, en lien avec la communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, l'Office de tourisme Bocage Normand, par la signature, avec la communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, de la convention de partenariat jointe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- D'autoriser la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom à faire une demande d'ouverture du service DeclaLoc' pour la commune,
- D'autoriser la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom à donner accès automatiquement à l'ensemble des déclarations au régisseur principal nommé par les communautés de communes du territoire à savoir l'Office de Tourisme du Bocage Normand ;
- D'autoriser la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom et l'Office de tourisme Bocage Normand à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire,
- D'autoriser Calvados attractivité à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques,
- De mandater Monsieur le Maire ou son représentant, pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux

2022-13-04 : Mise à jour de la tarification de la location de la salle des fêtes suite aux hausses du coût de l'énergie

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à l'augmentation du prix de l'énergie et plus particulièrement de l'électricité et du gaz il apparaît nécessaire, pour compenser ces augmentations, de procéder à la révision des tarifs de location de la salle des fêtes communale.

Monsieur le maire propose de conserver les tarifs de location de la salle qui ont été mis à jour récemment dans le contrat de location mais d'augmenter le prix du kWh d'électricité et de faire payer le prix du gaz consommé par les occupants de la salle.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du kWh d'électricité à 0,30 €/kWh pour les nouveaux contrats à partir de ce jour. Le conseil décide de continuer à ne pas faire payer le gaz consommé par les occupants de la salle.

2022-13-05 : Voirie : travaux chemin des Buttes, validation de la proposition technique et financière de PBI (Reporté)

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que nous sommes toujours en attente de l'étude technique et financière de la part des services techniques de Pré-Bocage Intercom et propose de reporter ce sujet à une date ultérieure.

2022-13-06 : Sécurisation de la traversée du bourg par la RD6 : choix d'un bureau d'études pour l'étude de faisabilité (Reporté)

M. le Maire rappelle que suite à la délibération n° 2022-12-10 du 18 octobre 2022 le conseil municipal a validé le cahier des charges en vue de consulter des bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique pour la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6 afin de nous proposer différents scénarios pour cette sécurisation. A ce jour parmi les réponses reçues une seule répond à la demande d'une étude de faisabilité et encore partiellement (seulement 1 ou 2 solutions proposées). Monsieur le Maire souhaiterait que cette proposition soit complétée avec au minimum 2 ou 3 solutions proposées, de la plus simple à la plus complexe et qu'une autre proposition concurrentielle soit formulée. Il propose de reporter ce point à une date ultérieure et de demander à la commission Travaux de reprendre ce dossier.

2022-13-07 : Soutien symbolique à l'Ukraine

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que suite au communiqué de presse de l'Association des Maires de France paru le 26 février 2022 et à l'accueil dans notre école communale de deux enfants franco-ukrainiens en mars dernier il propose au conseil municipal d'afficher notre soutien symbolique au peuple ukrainien en pavoisant la mairie aux couleurs de l'Ukraine sous la forme de deux drapeaux aux couleurs de ce pays au côté des drapeaux français.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'afficher son soutien symbolique au peuple ukrainien en pavoisant la mairie aux couleurs de l'Ukraine sous la forme de deux drapeaux aux couleurs de ce pays au côté des drapeaux français.

2022-13-08 : Demande de l'association Villy-Découvertes

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que nous avons reçu le 4 novembre dernier un courriel de l'association Villy-Découvertes concernant un projet de replantation et de reconstitution de haie. Cette association prévoit d'effectuer le 24 ou le 25 novembre prochain une distribution d'arbres ou d'arbrisseaux aux enfants de l'école de la commune avec la possibilité pour eux soit de planter l'arbre chez eux, soit de participer à la re-création d'une haie. L'association propose un emplacement pour la reconstitution de cette haie qui est situé le long de la Route du Maizerais en bordure de la parcelle C32. Cette proposition nécessiterait des échanges préalables et une concertation avec le propriétaire et l'exploitant qui ne sont pas réalisables dans les temps impartis. Monsieur le Maire propose que cette haie soit implantée le long de la D6 au niveau de l'école.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide que cette haie soit implantée le long de la D6 au niveau de l'école.

Départ de M. Anthony Pellerin à 23h00

2022-13-09 : Travaux en régie pour la confection de l'abribus (Reporté)

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la construction de l'abribus qui va être installé sur la commune à Val d'Ingy a été réalisée en régie, c'est-à-dire par l'employé communal avec achat des matériaux sur le budget de fonctionnement. Pour passer cette réalisation en investissement il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative Budgétaire. Cependant pour ce faire il est nécessaire que la totalité des factures aient été payées, ce qui n'est pas encore le cas à cette heure.

Monsieur le Maire propose donc de reporter ce point au prochain conseil.

2022-13-10 : Travaux en régie pour la sécurisation de l'accès à la bibliothèque (Reporté)

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que les travaux pour la sécurisation de l'accès à la bibliothèque scolaire (construction de jardinières plantées d'arbustes) ont été réalisés en régie, c'est-à-dire par l'employé communal avec achat des matériaux sur le budget de fonctionnement. Pour passer cette réalisation en investissement il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative Budgétaire. Cependant pour ce faire il est nécessaire que la totalité des factures aient été payées, ce qui n'est pas encore le cas à cette heure.

Monsieur le Maire propose donc de reporter ce point au prochain conseil.

2022-13-11 : Décisions modificatives budgétaires

2022-13-11-01 : Décision modificative budgétaire pour les créneaux de piscine n° 03/2022

Afin de procéder à la régularisation du décalage d'année pour le paiement des créneaux de piscine et ainsi de pouvoir payer à la fois les créneaux de piscine pour l'année 2021 et l'année 2022, monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 022 (dépenses imprévues) = -2 700 €
- Compte 65541 (contributions au fond de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)) : + 2 700 €

Synthèse des discussions :

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire n° 03/2022 telle que décrite ci-dessus au budget principal de la commune.

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil : 13 décembre, 7 février, 7 mars
- Dates des prochaines réunions des commissions communales :
- Informations des commissions :
 - Commission Culture, Vie Associative et Sociale – Citoyenneté :
 - Organisation du téléthon les 2 et 3 décembre, l'affiche est disponible
 - Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes à prévoir
- Informations sur les **travaux en cours ou effectués** :
 - Installation d'anti-pince doigts dans les WC de l'école primaire : fait durant les vacances de Toussaint
 - Changement des horaires de l'éclairage public de la commune : fait la semaine dernière
 - Installation d'un abribus au Buquet (Val d'Ingy) : l'abribus fabriqué par l'employé communal est en cours d'installation. Une demande à l'Autorité Routière Départementale a été faite pour la pose des panneaux sur la route départementale n° 92 Route de Feuguerolles
 - Travaux de sécurisation de l'accès à la bibliothèque (fabrication de jardinières) : il ne reste plus que le remplissage des jardinières et la plantation des arbustes qui ont été achetés.
 - Changement des thermostats et de la programmation du chauffage des bâtiments de l'école maternelle ainsi que de la programmation des chauffe-eaux électriques : la commande du matériel a été passée et est en cours de livraison.
 - Travaux de réfection du chemin de Pierrelaye et du chemin de la Bergerie par PBI : en cours, devraient être terminés fin novembre.
 - Réflexion sur la sécurisation de la traversée du bourg : la consultation des cabinets d'études pour l'étude de faisabilité est en cours
 - Pose d'un défibrillateur rue des écoles : pose de l'alimentation 24 volts à effectuer par la commune avant installation du défibrillateur par la société Cardio Course.
- Informations sur les **travaux à venir** :

- Travaux d'accès à la garderie : construction d'un plan incliné au niveau de la garderie
- Réparation du mur du cimetière
- Réfection de la toiture de la garderie et de la classe GS/CP : pas avant les vacances de février 2023
- Remplacement du sol de l'aire de jeux de la cour de la maternelle : à reporter en 2023 pour changement global aire + jeux
- Etanchéité et gouttières du bâtiment de l'école primaire
- Informations suite aux délégations au maire
 - Achat d'une bétonnière auprès de la société AXEL Location pour un montant de 570 € TTC
- Informations diverses :
 - Visite de la nouvelle sous-préfète dans notre commune le mardi 22 novembre à 9h30
 - Suites de l'incendie au Maizerais : les bouteilles de gaz ont été évacuées du site et une société intervient à partir du 15 novembre pour nettoyer complètement le terrain à la charge du propriétaire.
 - Demande de riverain Impasse des Vergers pour l'amélioration de cette voie : travail à faire en commission Voirie
 - Augmentation du prix de l'électricité dans le cadre de la convention avec le SDEC Energie : après discussion avec le SDEC Energie le retour de la commune au Tarifs de Vente Régulés (TVR) (sortie du SDEC) ne pourrait se faire que fin 2023 (fin du contrat de fourniture en cours) avec une demande à faire au plus tard le 30 juin 2023. Toutefois des discussions sont en cours pour pouvoir anticiper cette sortie du groupement d'achat d'énergie SDEC et nous devrions en savoir plus dans la 2^{ème} quinzaine de décembre.
 - Désignation du correspondant incendie et secours : suite à la demande de la préfecture et conformément aux textes de lois, M. Michel ECOBICHON a été désigné comme correspondant incendie et secours par M. le Maire.
 - Vente du terrain communal de Fains : nous avons reçu la réponse à notre demande à France Domaine, le prix du terrain, dont une partie seulement est constructible, est estimé à 55 000 €. La commune va procéder à la mise en vente de ce terrain dans les plus brefs délais.
 - Formation aux gestes qui sauvent : la formation du samedi 19 novembre est complète. Il reste des places pour la formation du 3 décembre.
- ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Le Président de séance




Le Secrétaire de séance



M. Omar TOUZANI